



## Pays d'Armagnac

### Extrait du registre des Délibérations du Comité Syndical du 16 septembre 2020

Date de la convocation  
04/09/2020

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	21
Nombre d'excusés	0
Nombre de procurations	0

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

Et publication le

17/09/2020

Date d'affichage

17/09/2020

L'an deux mille vingt et le seize septembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie à EAUZE sous la présidence de M. Michel GABAS

**Présents :** M. BARACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DUBOS Patrick, DUCLAVÉ Jean, DUPRONT Didier, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, HEBERT Benoît (suppléant de M. DESJARDINS), LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX LOUIT Véronique, TINTANÉ Isabelle, TOUHERUMEAU Christian

**Excusé :**

**Procurations :**

A été nommée **secrétaire de séance** : Mme Barbara NETO

## Délibération N°04 – 16 09 2020 – 5.1

Nature de l'acte : 5.1

Délibération relative à l'élection des autres membres du Bureau du Comité Syndical

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après l'installation du Président, et des Vice-Présidents, il est procédé à l'élection des autres membres du Bureau selon les conditions ci-dessous :

- les autres membres du Bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue ;
- Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour à la majorité l'élection a lieu alors à la majorité relative ;
- l'élection des autres membres du Bureau se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination

Le Président rappelle que le Comité Syndical a fixé par délibération le nombre de Vice-Président à 4 et le nombre de membres du Bureau à 13 dont le Président et les Vice-Présidents.

Il reste à élire 8 autres membres du Bureau.

Considérant la déclaration de candidature de :

- Mme Véronique THIEUX-LOUIT au poste de 6<sup>ième</sup> membre du Bureau ;
- M. Bernard HAMEL au poste de 7<sup>ième</sup> membre du Bureau ;
- Mme Marie-Claude MAURAS au poste de 8<sup>ième</sup> membre du Bureau ;
- M. Nicolas MELIET au poste de 9<sup>ième</sup> membre du Bureau ;
- Mme Isabelle CAILLAVET au poste de 10<sup>ième</sup> membre du Bureau ;
- M. Jean DUCLAVE au poste de 11<sup>ième</sup> membre du Bureau ;
- M. Maurice BOISON au poste de 12<sup>ième</sup> membre du Bureau ;
- Mme Martine LABORDE au poste de 13<sup>ième</sup> membre du Bureau.

#### **Le Comité Syndical,**

- **Après avoir voté par 21 voix POUR, 0 Contre, 0 abstention**, proclame Mme Véronique THIEUX-LOUIT, conseillère communautaire de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, élue au poste de 6<sup>ième</sup> membre du Bureau et la déclare installée.
- **Après avoir voté par 21 voix POUR, 0 Contre, 0 abstention**, proclame M. Bernard HAMEL, conseiller communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac, élu au poste de 7<sup>ième</sup> membre du Bureau et le déclare installé.
- **Après avoir voté par 21 voix POUR, 0 abstention**, proclame Mme Marie-Claude MAURAS, conseillère communautaire de la Communauté de Communes du Grand Armagnac, élue au poste de 8<sup>ième</sup> membre du Bureau et la déclare installée.

- **Après avoir voté par 21 voix POUR, 0 Contre, 0 abstention**, proclame M. Nicolas MELIET, conseiller communautaire de la Communauté de Communes de la Ténarèze, élu au poste de 9ième membre du Bureau et le déclare installé.
- **Après avoir voté par 21 voix POUR, 0 abstention**, proclame Mme Isabelle CAILLAVET, conseillère communautaire de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, élue au poste de 10ième membre du Bureau et la déclare installée.
- **Après avoir voté par 21 voix POUR, 0 Contre, 0 abstention**, proclame M. Jean DUCLAVE, conseiller communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac, élu au poste de 11ième membre du Bureau et le déclare installé.
- **Après avoir voté par 20 voix POUR, 0 Contre, 1 bulletin blanc**, proclame M. Maurice BOISON, conseiller communautaire de la Communauté de Communes de la Ténarèze, élu au poste de 12ième membre du Bureau et le déclare installé.
- **Après avoir voté par 21 voix POUR, 0 abstention**, proclame Mme Martine LABORDE, conseillère communautaire de la Communauté de Communes de la Ténarèze, élue au poste de 13ième membre du Bureau et la déclare installée.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
**Le Président, M. Michel GABAS**



